

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2022

Référence
2022_33

Objet de la délibération
Assurance du personnel CNP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Date de la convocation
10/11/2022

Date d'affichage
10/11/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE
Le : 15/12/2022

Et

Publication ou notification du :
15/12/2022

L' an 2022 et le 16 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

Présents : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : LAVAL GWENDOLINE, SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, STEVENIN GEOFFREY, TITEUX ARNAUD

Absent(s) : Mme GILLET BRIGITTE, M. LAVAL JEAN-MARIE

A été nommé(e) secrétaire : M. NANCY DOMINIQUE

Objet de la délibération : Assurance du personnel CNP

Madame La Maire informe le Conseil Municipal :

- De la réception du contrat avec ses conditions Générales 2023 adressé par CNP Assurances et en donne lecture.

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations,
- Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., taux de cotisation de 1,65 % (franchise ferme de 15 jours sur la maladie ordinaire), pour les risques accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption/accueil de l'enfant, maladie ordinaire.

Les options choisies : Charges patronales : 35 %
Supplément familial de traitement : NON
Indemnités accessoires (IAT, IEMP, IFTS ...) : NON

- Autorise madame La Maire à signer le contrat CNP Assurances, Conditions Générales 2023, pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023,
- Dégage les crédits correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/12/2022
Le Maire
JOSETTE PELTIER

Le secrétaire de séance
DOMINIQUE NANCY

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 008-210804605-20221116-2022_33-DE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' shape.



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' shape.